



L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La stratégie énergétique
du Québec 2006-2015

SOMMAIRE



Message du premier ministre

AMÉLIORER LE PRÉSENT ET PRÉPARER LE FUTUR

Le Québec est un leader mondial dans le domaine de l'énergie. Hydro-Québec est l'une des plus grandes entreprises d'électricité de la planète. Grâce à l'aménagement de la Baie-James, nous disposons sur notre territoire du plus grand complexe hydroélectrique au monde.

La mise en valeur de nos ressources hydroélectriques est une source de fierté, en même temps qu'un investissement rentable. Les revenus que nous en tirons contribuent directement au financement de nos services publics, et donc au bien-être de l'ensemble de la société.

Sur le plan énergétique, nous avons fait les bons choix. Cette source de richesse doit être plus que jamais utilisée pour améliorer le présent, mais également pour préparer le futur. C'est ce que vise la nouvelle stratégie énergétique du Québec, **L'énergie pour construire le Québec de demain**.

La stratégie est ambitieuse. Elle exprime une conviction: en développant notre plein potentiel et en utilisant l'énergie de façon plus efficace, nous pouvons accroître notre prospérité, mieux protéger notre environnement et être mieux préparés face aux défis de l'avenir.

La nouvelle stratégie énergétique indique la voie que le Québec va suivre au cours des dix prochaines années. Elle exprime la vision de notre gouvernement quant au développement de nos ressources et à leur utilisation. Elle engage immédiatement les initiatives qui vont permettre de préparer le devenir de nos enfants.

Une nouvelle étape

La stratégie énergétique que notre gouvernement rend publique ouvre une nouvelle ère dans une histoire riche en succès et en performances. La création d'Hydro-Québec, la nationalisation de l'électricité et le projet de la Baie-James ont ouvert la voie à des réussites que le monde nous envie.

Dans cette entreprise impressionnante dont nous sommes si fiers, nous passons à une autre étape, tout aussi stimulante et mobilisatrice.

La présente stratégie vise à permettre à la société québécoise de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales de l'exploitation de nos ressources énergétiques.

Nous allons relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique. Ce faisant, nous allons renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie et nous utiliserons plus que jamais notre potentiel hydroélectrique comme levier de développement économique et régional, notamment pour l'expansion ou l'implantation d'industries créatrices de richesse et d'emplois. Le Québec vivra un rythme de mise en valeur de ses ressources hydroélectriques équivalant à celui de la deuxième phase de la Baie-James.

Le développement que nous privilégions sera un développement durable, dont nous deviendrons un leader. Nous y parviendrons en mettant en valeur notre potentiel d'énergies renouvelables, en investissant dans l'efficacité énergétique et en accélérant le développement et la diffusion des nouvelles technologies énergétiques. Grâce aux ressources dont nous disposons et à l'utilisation que nous en ferons, nous assurerons un développement économique respectueux de l'environnement.

Nous mobilisons les moyens qui vont nous permettre de contribuer de façon significative aux efforts collectifs de lutte contre les changements climatiques. En matière d'efficacité énergétique, notre gouvernement ira plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Et en exportant davantage d'énergie, nous contribuerons directement à améliorer le bilan continental des émissions de gaz à effet de serre.

Notre stratégie vise également à préparer le Québec de demain. Un Québec plus prospère, plus soucieux de l'environnement et moins endetté. Le développement hydroélectrique, par l'intermédiaire du Fonds des générations, contribuera pleinement à alléger le fardeau de notre dette sur les générations présentes et futures.

C'est la voie que notre gouvernement propose aux citoyens du Québec. Je suis confiant qu'elle saura mobiliser l'ensemble de la société québécoise.

La nouvelle stratégie énergétique est en parfaite cohérence avec les objectifs que nous nous sommes fixés, depuis avril 2003, pour ce qui est de l'ensemble de l'action gouvernementale. Elle illustre la capacité des Québécois de faire fructifier ce que nous avons reçu en héritage, tout en préparant résolument le futur.

Nous favoriserons une utilisation plus responsable de l'énergie.

Le premier ministre du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written over a horizontal line.

Jean Charest



Message du ministre des Ressources naturelles et de la Faune

LA STRATÉGIE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

La stratégie que le gouvernement rend publique sera celle de tous les Québécois. Pour l'élaborer, le gouvernement a en effet privilégié une démarche ouverte et transparente, misant sur l'écoute et l'accessibilité. L'intérêt soulevé est impressionnant.

La consultation d'experts, la commission parlementaire générale et la consultation en ligne ont permis de joindre un nombre record de citoyens. À elle seule, la période de consultation sur Internet a connu un achalandage majeur, avec plus de 10 000 visiteurs et près de 2 000 avis et commentaires transmis par les citoyens et les organisations.

Des messages forts

Des messages forts ont été transmis par les citoyens, par les entreprises, ainsi que par les organismes intervenant dans le secteur. Le gouvernement les a entendus.

Ces messages concernent d'abord l'hydroélectricité.

Avec les ressources hydroélectriques, nous disposons d'un levier de développement dont la valeur ne cesse de croître, dans un monde où les ressources se font rares. C'est aussi la première réponse à l'épineuse question de notre sécurité énergétique. Peu de pays industrialisés peuvent compter sur un potentiel de ressources renouvelables aussi abondant. Nous devons en tirer pleinement parti.

La mise en valeur de la filière éolienne est très bien engagée. Elle viendra encore ajouter à cet atout unique, comme un grand nombre d'intervenants ont tenu à le souligner.

Un autre message fort porte sur les économies d'énergie.

Il est urgent de mieux utiliser l'énergie, de recourir aux formes d'énergie les mieux adaptées aux différents usages, de modifier certains de nos comportements et d'améliorer nos équipements. C'est une question à la fois d'économie et de responsabilité par rapport aux défis que la planète entière doit relever, car la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe nécessairement par un meilleur contrôle de la consommation d'énergie. Notre statut privilégié de producteur d'énergies propres ne doit pas nous dispenser des efforts que tous doivent consentir pour assurer l'avenir.

Pour élaborer la nouvelle stratégie énergétique, le gouvernement a ainsi pu compter sur un ensemble riche de suggestions et de propositions, sur lesquelles il s'est appuyé pour définir les objectifs retenus et les moyens de les atteindre.

Une stratégie qui innove

En retenant ces objectifs et ces moyens, le gouvernement n'a pas hésité à ouvrir de nouvelles voies, faisant preuve d'audace et de vision. La stratégie proposée permettra de faire du Québec un leader dans le développement des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Pour plusieurs de nos voisins et partenaires, l'énergie est source de contraintes et de difficultés. Au Québec, elle sera au contraire source d'opportunités et de défis.

La stratégie énergétique innove à plus d'un titre. Elle propose notamment une nouvelle approche pour développer notre potentiel hydroélectrique : la constitution d'un « portefeuille » de projets. Cette approche permettra de répondre au contexte de plus en plus exigeant pour la réalisation de projets hydroélectriques.

Elle associe en outre les communautés locales et régionales ainsi que les nations autochtones aux développements à venir. Le gouvernement vise ainsi à maximiser les retombées locales et régionales des investissements futurs, tout en s'assurant que les développements effectués respectent l'environnement et bénéficient du soutien des communautés concernées.

Le gouvernement innove en assurant à l'efficacité énergétique un financement soutenu, défini dans le cadre d'un plan d'ensemble s'appliquant à toutes les formes d'énergie. La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique sera élargie et les pouvoirs de la Régie de l'énergie accrus.

Grâce aux nouvelles règles définies par le gouvernement, le plan d'efficacité énergétique sera soumis à un rigoureux processus de reddition de comptes, afin de s'assurer que les ressources mobilisées produisent bien les résultats escomptés et que les ressources affectées aux économies d'énergie sont bien gérées.

Miser sur les nouvelles technologies énergétiques

Le gouvernement innove tout autant dans le domaine des nouvelles technologies énergétiques.

Un nouveau cadre institutionnel et financier est mis en place, afin d'accélérer le recours aux technologies qui présentent le plus d'intérêt pour le Québec. La priorité sera accordée au développement des biocarburants, ainsi qu'à la promotion de la géothermie et de l'énergie solaire.

La géothermie offre des possibilités d'économiser l'énergie particulièrement intéressantes. Elles seront exploitées. Les techniques solaires offrent un potentiel nouveau. Là aussi, ces énergies seront mises en valeur.

Le gouvernement innove également en modernisant le cadre réglementaire actuel, pour encourager les initiatives des particuliers comme des entreprises.

Une vision d'avenir, à la mesure de nos possibilités

La nouvelle stratégie énergétique s'articule autour d'objectifs ambitieux, à la mesure des possibilités dont nous bénéficions.

Les initiatives annoncées sont stimulantes. Elles s'intègrent dans une vision d'ensemble du secteur énergétique québécois, de son développement à venir et des bénéfices que nous pouvons en tirer.

Avec **L'énergie pour construire le Québec de demain**, le gouvernement illustre qu'il est possible de concilier création de richesse avec protection de l'environnement et développement social. Bref, le gouvernement met en place une des assises fondamentales de sa vision du développement durable et souhaite y rallier l'ensemble de la population.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



Pierre Corbeil

SOMMAIRE

Au terme d'un vaste processus de consultation entamé en novembre 2004, le gouvernement rend publique sa stratégie énergétique, **L'énergie pour construire le Québec de demain**.

LES OBJECTIFS

La stratégie énergétique s'articule autour de six objectifs.

- 1) Le Québec doit renforcer la **sécurité de ses approvisionnements en énergie**.
- 2) Nous devons utiliser davantage **l'énergie comme levier de développement économique**. La priorité est donnée à l'hydroélectricité, au potentiel éolien, aux gisements d'hydrocarbures et à la diversification de nos approvisionnements en gaz naturel.
- 3) Il faut accorder une plus grande place aux **communautés locales et régionales et aux nations autochtones**.
- 4) Nous devons consommer **plus efficacement** l'énergie.
- 5) Le Québec entend devenir un leader du **développement durable**.
- 6) Il faut déterminer un **prix de l'électricité** conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource, ce qui permet d'améliorer les signaux de prix tout en protégeant les consommateurs et notre structure industrielle.

Afin d'atteindre ces six objectifs, la stratégie énergétique se déploie dans le cadre d'orientations et de priorités d'action déterminées pour l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, les nouvelles technologies énergétiques et les hydrocarbures.

LES ORIENTATIONS ET LES PRIORITÉS D'ACTION

1) RELANCER ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PATRIMOINE HYDROÉLECTRIQUE

- Au cours des dernières années, **le développement hydroélectrique s'est ralenti et, pour redresser la situation**, le gouvernement a décidé de relancer et d'accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique avec la mise en oeuvre **de 4 500 MW de nouveaux projets** d'ici les cinq prochaines années.
 - Ce développement représentera un rythme de développement **équivalent à celui de la deuxième phase de la Baie-James** et est supérieur au total des 15 dernières années. Cela se traduira par 25 milliards de dollars d'investissements et 70 000 emplois sur dix ans, et ce, sans compter les 4 milliards de dollars d'investissements et les 888 MW du projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert/la Sarcelle présentement en évaluation environnementale.
 - Ces 4 500 MW seront suffisants pour à la fois répondre à la demande à long terme du marché québécois, susciter du développement industriel créateur de richesse et pour exporter.
- **Les projets** seront développés selon une **approche novatrice**: par la constitution d'un **«portefeuille» de projets**.
 - La réalisation de grands projets prend normalement une dizaine d'années et comporte deux grandes phases:
 - les négociations, les études et les évaluations environnementales (cinq ans);
 - les phases d'ingénierie et de construction proprement dites (cinq ans).

- L'approche « portefeuille » consiste à lancer simultanément la première phase de plusieurs projets afin d'avoir en main les ententes et les permis environnementaux à l'horizon 2010. Les principaux avantages sont :
 - d'offrir la possibilité d'adapter le calendrier de réalisation de chacun des projets aux imprévus pouvant survenir lors de leur mise en œuvre;
 - une flexibilité accrue qui permet de mieux gérer le risque et de mettre les projets en concurrence les uns avec les autres;
 - une plus grande efficacité qui permet de gagner au moins cinq ans sur l'échéancier global.

Le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de petites centrales privées. Ces projets de 50 MW et moins ne sont pas essentiels à notre sécurité énergétique et aucun bloc d'énergie émanant de ce type de centrales n'a été prévu dans la stratégie.

Par ailleurs, certaines communautés locales ou autochtones y voient une opportunité intéressante de développement socioéconomique pour leurs régions. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont sous le contrôle de la communauté.

En d'autres termes, le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) se fera par et pour les communautés locales.

Enfin, ces projets devront tous être soumis au processus environnemental du BAPE et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de cette énergie avant d'être présentés au gouvernement.

- Le gouvernement entend par ailleurs faire en sorte que, une fois ses besoins comblés, le Québec puisse **accroître ses exportations d'électricité**. À cette fin, il mandate Hydro-Québec pour entamer des discussions avec des partenaires éventuels afin de conclure des ententes d'exportation. La société d'État devra aussi faire le point sur les interconnexions avec les réseaux voisins. La priorité à court terme sera de renforcer les interconnexions avec l'Ontario.
- La stratégie confirme la volonté du gouvernement de conserver **l'avantage québécois en matière de tarifs d'électricité** par le maintien :
 - **du bloc patrimonial** : l'essentiel des approvisionnements (95% des approvisionnements actuels) continueront à se faire au prix fixe de 2,79¢/kWh;
 - de **tarifs concurrentiels** pour le développement économique : avantage comparatif pour les industries qui créent de la richesse et des emplois.

2) DÉVELOPPER L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, FILIÈRE D'AVENIR

- On évalue qu'à l'horizon 2015 **le potentiel d'énergie éolienne économiquement intégrable** au réseau d'Hydro-Québec sera de 4 000 MW, compte tenu des technologies connues. C'est à peu près 10% de la demande de pointe en électricité.
 - C'est ce potentiel que le gouvernement souhaite développer.
- La priorité du gouvernement en matière d'éolien est de **mener à bien les deux appels d'offres** lancés en 2003 et 2005 par Hydro-Québec et **totalisant 3 000 MW**.
- Les appels d'offres génèrent des investissements de 4,9 milliards de dollars. Ils comprennent des exigences quant au contenu québécois (60%), avec une préoccupation particulière pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane.
 - Déjà trois usines sont implantées à Matane et Gaspé.

- Le gouvernement retient par ailleurs comme orientation de lancer d'autres appels d'offres **pour des éoliennes**, lorsque **les conditions seront plus favorables**, et ce, en fonction :
 - du rythme de **mise en place des 4 500 MW de projets hydroélectriques** supplémentaires. Ainsi, 100 MW d'énergie éolienne supplémentaires seront ajoutés pour chaque 1 000 MW d'hydroélectricité nouveaux;
 - de **l'évolution de la technologie** et des coûts d'intégration au réseau d'Hydro-Québec. Dans cette perspective, un mandat est donné à Hydro-Québec pour améliorer les conditions d'intégration de l'énergie éolienne.
 - **Un appel d'offres supplémentaire de 500 MW sera lancé pour deux blocs distincts de 250 MW, réservés respectivement aux régions (MRC) et aux nations autochtones.**
 - Les projets individuels seront limités à 25 MW pour favoriser l'implication directe des petites communautés.
 - Ces appels d'offres généreront des investissements de 700 à 750 millions de dollars.
 - Des projets pilotes de **couplage éolien-diesel** seront réalisés dans les réseaux autonomes pour réduire le recours au diesel, coûteux et polluant, pour la production d'électricité. Le premier, aux Îles-de-la-Madeleine, devrait être fonctionnel à l'été 2007. Le second, au Nunavik, se fera en consultation avec les Inuits. À partir de ces expériences pilotes, Hydro-Québec pourrait généraliser cette approche dans les réseaux autonomes.
- 3) UTILISER L'ÉNERGIE DE FAÇON PLUS EFFICACE**
- L'efficacité énergétique est au cœur de la stratégie énergétique. Les actions proposées par le gouvernement permettront, **à l'horizon 2015, de multiplier par huit la cible globale en efficacité énergétique par rapport aux cibles actuelles.**
 - Cela permettra des économies annuelles de 2,5 milliards de dollars pour les consommateurs;
 - Ces actions apporteront aussi une contribution importante à la lutte aux changements climatiques avec 9,4 millions de tonnes de gaz à effet de serre évités annuellement à terme. Il s'agit là d'un premier pas dans une stratégie plus globale sur les changements climatiques que le gouvernement rendra publique plus tard.
 - Pour la première fois, le gouvernement mettra de l'avant un **plan d'ensemble touchant tous les marchés et toutes les formes d'énergie**, avec les moyens de le réaliser. À cette fin, un mandat est confié à l'Agence de l'efficacité énergétique, soit :
 - d'identifier les économies rentables à réaliser à partir de programmes fondés sur le « faire faire », sans se substituer à Hydro-Québec ou à Gaz Métro;
 - **ce plan aura comme nouveauté d'établir une cible d'économies d'énergie dans le secteur des produits pétroliers**: 2 millions de tonnes équivalent pétrole d'ici 2015 (soit un peu plus de 10% de notre consommation actuelle);
 - Par ailleurs, les sources de financement du plan d'ensemble assureront la stabilité et la continuité des interventions. Le financement autorisé par la Régie servira exclusivement aux programmes prévus au plan et à leur administration et pourra être éventuellement bonifié par le recours aux fonds que le gouvernement fédéral réserve aux initiatives en efficacité énergétique.
 - **Le gouvernement entend favoriser les carburants renouvelables** comme l'éthanol-carburant et le biodiesel. L'objectif est d'atteindre **5% d'éthanol en moyenne dans les ventes d'essence d'ici 2012.**
 - L'éthanol permet de remplacer une quantité équivalente d'essence.
 - **La valorisation de la biomasse** forestière et agricole et des déchets urbains sera privilégiée **plutôt que la filière du maïs-grain**. Bien que technologiquement plus difficile, elle est environnementalement et économiquement plus rentable pour le Québec.

- Pour le transport des personnes, le gouvernement **favorisera l'amélioration du parc automobile** québécois par :
 - le remboursement de la TVQ (maximum 1 000\$) pour les véhicules hybrides neufs (Discours sur le budget 2006-2007);
 - l'évaluation de l'opportunité d'aller plus loin dans la mise en place d'incitatifs financiers qui permettront d'orienter les acheteurs vers des véhicules ayant une consommation plus faible;
 - une intervention pour des normes applicables aux véhicules vendus au Québec plus exigeantes en termes de consommation d'énergie (normes californiennes).
- **Le transport en commun** sera soutenu afin de le rendre plus attrayant et d'attirer ainsi une clientèle nouvelle.
- **L'efficacité énergétique du transport de marchandises sera améliorée.**
- **La consommation de produits pétroliers** sera réduite dans plusieurs secteurs par divers programmes :
 - une performance améliorée des équipements reliés à la chauffe et aux procédés industriels;
 - une amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments existants.
- L'Agence de l'efficacité énergétique proposera des modifications au règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments du Québec et leur intégration au Code du bâtiment.
- Le gouvernement privilégiera un **meilleur usage de l'électricité**. À cette fin, la cible d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec est portée de 4,1 TWh à l'horizon 2010, à 8,0 TWh d'ici 2015. Cela représente le double de la consommation d'électricité des ménages de la grande région de Québec.
- Outre ses programmes en efficacité énergétique, le gouvernement demande à Hydro-Québec d'inclure les projets en efficacité énergétique dans ses futurs appels d'offres.
- Hydro-Québec reçoit aussi le mandat de déposer à la Régie de l'énergie une **nouvelle structure tarifaire**, laquelle devra comporter :
 - un écart de prix plus important entre les deux paliers du tarif domestique, ou l'instauration d'un troisième palier (sans modifier la facture globale des consommateurs);
 - des tarifs variant selon la saison et l'heure, permettant ainsi aux consommateurs de mieux gérer leur consommation d'électricité.
- Du côté du gaz naturel, les cibles sont multipliées par plus que trois : la cible de 96,9 millions de mètres cubes en 2008 passe à 350 millions de mètres cubes en 2015.
- Le gouvernement appliquera un plan d'amélioration de la performance énergétique pour les bâtiments publics et pour sa flotte de véhicules. Celui-ci visera en particulier à :
 - réduire la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments de 10 % à 14 % à l'horizon 2010, selon les secteurs;
 - réduire de 20 % la consommation de carburant des ministères et organismes d'ici 2010.
- Les initiatives novatrices des établissements du réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux en matière d'utilisation de l'énergie seront reconnues et feront l'objet d'un appui financier particulier à partir d'une enveloppe budgétaire de 20 millions de dollars par année.
- L'Agence appuiera les municipalités qui le souhaitent dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en efficacité énergétique.
- Les programmes d'aide aux consommateurs à faible revenu en matière d'efficacité énergétique devront être renforcés.

4) INNOVER EN ÉNERGIE

- Le mandat de l'Agence de l'efficacité énergétique est élargi pour inclure le soutien et la promotion de l'innovation en énergie.
- Un plan d'aide aux nouvelles technologies énergétiques (approuvé par le gouvernement et suivi par la Régie) sera intégré au Plan d'ensemble en efficacité énergétique préparé par l'Agence.
- Le **financement** du plan proviendra d'une partie du prélèvement sur **toutes les formes d'énergie**, tel que **déterminé par la Régie**.
 - Une cible annuelle de 10 millions de dollars est fixée. Elle pourrait permettre de réaliser jusqu'à 40 millions de dollars par année d'investissements de l'ensemble des partenaires.
- Le soutien à l'éthanol-carburant et à la mise au point d'une filière de production québécoise sera au centre du plan de soutien aux nouvelles technologies énergétiques conçu par l'Agence de l'efficacité énergétique.
- Le gouvernement entend privilégier la mise en valeur des résidus forestiers et agricoles de même que des déchets urbains plutôt que la filière du maïs-grain.
- Des défis technologiques importants demanderont toutefois à être résolus. À cette fin, le gouvernement souhaite :
 - soutenir les équipes québécoises de recherche dans ce domaine;
 - lancer une usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique qui devrait entrer en activité d'ici 2008, de sorte que la technologie pourrait être au point à l'horizon 2010 et des usines de production opérationnelles à l'horizon 2012.
- Un comité de travail sera créé afin de mieux préciser les sources potentielles d'approvisionnement en matières premières de même que le modèle d'affaires le plus à même de maximiser les retombées de cette nouvelle filière.
- Par ailleurs, le gouvernement facilitera la pénétration du biodiesel sur le marché.
- La promotion et le soutien à la géothermie et au solaire seront assurés comme suit :
 - fournir plus d'information concernant les gains possibles grâce à la **géothermie et au solaire passif**;
 - mettre en place un **programme d'appui financier à la pénétration de la géothermie** dans les secteurs résidentiel, institutionnel et commercial;
 - examiner systématiquement l'apport potentiel de la géothermie dans le cadre de la conception des bâtiments des secteurs public et parapublic, dont le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
 - mandater l'Agence de l'efficacité énergétique avec la collaboration d'Hydro-Québec pour développer et proposer à la Régie de l'énergie un programme de soutien à la production d'énergie solaire.
- Le gouvernement fera aussi sauter certains blocages réglementaires qui limitent l'initiative des consommateurs et de certains producteurs pour mettre en valeur d'autres potentiels.
 - Ainsi, le gouvernement entend faciliter la production décentralisée d'électricité et donne à cet effet à Hydro-Québec le mandat de déposer deux propositions à la Régie de l'énergie d'ici 2007.
 - Proposer des conditions permettant aux particuliers et aux entreprises de vendre l'excédent de leur production à Hydro-Québec.
 - Développer et proposer un programme d'achat d'électricité auprès de **microproducteurs** (moins de 1 MW).
 - Le gouvernement entend aussi procéder à la **déréglementation des activités de distribution du biogaz** afin de pouvoir les mettre en valeur et réduire les émissions de gaz à effet de serre qui leur sont associés.

5) CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE ET EN GAZ NATUREL

- Le gouvernement souhaite la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.
 - **L'approche retenue par le gouvernement sera respectueuse de l'environnement.** Elle comprend les pistes suivantes:
 - appliquer le *Guide des bonnes pratiques en matière de levés sismiques en milieu marin* qui est actuellement en préparation avec d'autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral;
 - procéder à une évaluation environnementale stratégique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent afin de mieux encadrer le développement dans le respect des milieux marins;
 - assujettir les levés sismiques à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, en intégrant dans les éventuels certificats d'autorisation les résultats de l'évaluation stratégique qui aura été réalisée.
 - Le gouvernement collaborera avec le gouvernement fédéral pour régler le différend territorial concernant la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Les ententes conclues avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse par le gouvernement fédéral constituent des précédents dont le Québec souhaite se prévaloir.
 - En ce qui concerne les terminaux méthaniers, ceux-ci permettraient de diversifier nos approvisionnements et renforcer notre sécurité énergétique face à des approvisionnements en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien qui sont soumis à de fortes pressions, et qui sont acheminés par un seul système de transport.
- Pour le gouvernement, il importe cependant de souligner que les analyses et les évaluations actuellement en cours sur ces projets soient effectuées de la façon la plus rigoureuse qui soit. Il veillera en outre à ce que les citoyens puissent s'exprimer et recevoir toute l'information pertinente sur les projets.
 - **Pour assurer la disponibilité des produits pétroliers,** le gouvernement entend :
 - faire déposer par les sociétés pétrolières un plan de sécurité des approvisionnements en cas de difficulté dans la disponibilité des produits pétroliers;
 - examiner avec l'industrie comment protéger les consommateurs de mazout et de propane contre les conséquences d'un affaiblissement des réseaux de distribution.

6) MODERNISER LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Afin de **mieux répondre à la situation des ménages à faible revenu,** le gouvernement veillera à la mise en place de diverses mesures.
- Le **développement durable sera mieux pris en compte lors de l'analyse des projets énergétiques.** Le gouvernement confiera à la Régie de l'énergie la responsabilité d'évaluer la justification énergétique et économique des projets.
 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) continuera à s'intéresser à l'aspect environnemental des projets énergétiques assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement.
- La Régie de l'énergie sera dotée du pouvoir de surveiller l'application des **normes de fiabilité du transport d'électricité,** donnant ainsi suite aux recommandations du groupe de travail Canada – États-Unis sur la panne d'électricité du 14 août 2003.

